



בסדר

GUIDE DE PESSAH'

5784 / 2024

ATTENTION, CE MANUEL
CONTIENT DES PRIERES
ET PAR CONSEQUENT DOIT
ÊTRE REMIS À LA GUENIZA

LE MOT DU RABBIN

La fête de Pessah' nécessite de nombreux préparatifs. Cependant les préparatifs physiques, aussi importants et nécessaires soient-ils, ne constituent pas tous les préparatifs requis pour célébrer correctement Pessah'. Une personne doit également se préparer émotionnellement et mentalement. J'aimerais vous livrer un message inspiré par un rabbin israélien contemporain.

L'une des leçons que nous apprenons des préparatifs de Pessah' est qu'une infime quantité de 'hametz (levain), une miette, suffit à rendre la nourriture interdite à Pessah'.

Alors vraiment, quel sens donner à ce détail, à ces miettes, et comment cela nous prépare-t-il à absorber la sainteté singulière de la nuit du Seder ?!

Le regretté Rabbin Shlomo Karlebach a écrit une idée profonde à ce sujet : le monde est plein de grandeur divine - chaque fleur, chaque lever de soleil plein de renouveau et chaque coucher de soleil plein de majesté révèlent la beauté et la bonté de Dieu. Famille, amis, tout est si merveilleux, vous n'avez pas besoin de chercher les forces et la bonté - le monde en est plein ! Le problème c'est qu'il y a quelque chose de petit, une miette, qui s'interpose entre moi et toute cette beauté et qui m'empêche d'en profiter ! Parfois, une petite chose ne me donne pas la liberté de sourire à pleine dents et d'inspirer à pleins poumons toute la bonté qui existe. Parfois, une miette peut détruire toute une vie. Une miette, si nous nettoyons cette miette, tout d'un coup nous verrons tout différemment, d'une lumière si merveilleuse, et alors nous réaliserons que toute cette bonté était là et que nous ne l'avons pas vue - à cause de la miette. Nous recherchons cette miette...

La plupart des gens divorcent à cause des miettes, des petits incidents qui se sont accumulés parce qu'ils n'ont pas été nettoyés, la plupart des relations entre parents et enfants sont endommagées à cause des miettes, et le travail... et les amis... et tout cela à cause de ces miettes...

"une petite miette" - un mot stupide, une déclaration déplacée, peut détruire des relations qui ont duré toute une vie. D'un autre côté, une « petite miette » - un petit acte de don peut changer la vie d'une personne, à la fois celle qui donne et celle qui reçoit.

Lorsque nous bénissons la bénédiction de brûler le 'hametz, outre les bouts de 'hametz physiques, nous viserons également les « miettes de 'hametz » qui sont en nous et qui nous empêchent de jouir de toute la beauté et de la bonté divines - « Tout le 'hametz et tout ce qui est en ma possession, que j'ai vu et que je n'ai pas vu, que j'ai brûlé et qui n'a pas été brûlé, sera effacé et sera comme la poussière de la terre'.



**LE COMITE DE LA COMMUNAUTE ISRAELITE DE GENEVE,
LE GRAND RABBIN MIKHAEL BENADMON ET
TOUS LES COLLABORATEURS VOUS SOUHAITENT DE
BONNES FETES DE PESSAH' AINSI QU'UNE BONNE SANTE.**

PESSAH' CACHER VESAMEAH' !

TON PESSAH 2024 A LA CIG !



Date limite de Vente de 'Hamets

Lundi 22 avril à 9h00

Pouvoir pour la vente du 'Hamets

p1

Epicerie de Pessah' CIG - Ouverture

Dès le 15 avril 2024

Vente sur place de produits Cacher léPessah'

Sous la supervision du Rav Mikhael Benadmon

p2

Sédarim et repas à emporter

Le Lundi 22 avril

Limite des commandes 17 avril - p3

Chabbat Hagadol

Vendredi 19 et Samedi 20 avril

p4

Siyoum Massékhéth

Lundi 22 avril à 8h00 (Cha'hrit à 7h00)

Jeûne des premiers-nés (jeûne : 4h55 – 21h18)

p5

Sédarim de Pessah'

Lundi 22 avril - 1er Seder

Kiddouch dès 21h22

Mardi 23 avril - 2ème Seder

Kiddouch dès 21h23

p6

Sephirat ha'Omer - Mardi 23 avril au soir

1er jour du Omer – Mercredi 24 avril

Prière de Birkat ha-ilanot

0Dimanche 28 avril

p7

Fin d'interdiction de consommer du 'Hamets

Mardi 30 avril à 21h34

Le 'Hamets vendu pourra être consommé dès

22h34.



Et en plus...

Guide des prescriptions de Pessah', commentaires, trucs et astuces, recettes et coin enfants p 8-17

Liste suisse des Produits Cacher LéPessah' Sous la supervision du Rav Mikhael Benadmon p 18-19

DELEGATION DE POUVOIR POUR LA VENTE DU 'HAMETS 5784 - 2024

Formulaire à remplir au stylo et à retourner à la CIG
par e-mail : culte@comisra.ch, avec le QR code
ou par courrier à l'Avenue Dumas 21, 1206 Genève



où il doit parvenir

IMPERATIVEMENT ET AU PLUS TARD : LE LUNDI 22 AVRIL A 9H00,

sous peine de nullité

Ce pouvoir peut être remis sans aucun inconvénient plusieurs jours avant la prise d'effet de la vente. Il est donc inutile d'attendre le dernier moment.

Je soussigné/e : _____
Demeurant : _____

donne par la présente, mandat à Monsieur le Grand Rabbin Dr. Mikhaël Benadmon, de

- vendre en mon nom et de manière à exclure pour moi tout droit de propriété sur cette matière, tout le 'hamets (levain) qui se trouve - sous toutes ses formes - dans mon appartement et/ou dans ma cave et/ou dans ma chambre faisant partie d'un immeuble sis à (adresse) :

ainsi que dans tous les autres locaux situés à une adresse différente (box, voiture, bureau, résidence secondaire, etc.)

- et en même temps de louer à la personne qui se rendra acquéreur du 'hamets les lieux où se trouve entreposé le 'hamets de n'importe quelle substance.

Ci-dessous, liste des différentes sortes de produits concernés par cette vente :

celui-ci étant entreposé dans les lieux suivants :

Je donne à Monsieur le Grand Rabbin **Dr. Mikhaël Benadmon** tout pouvoir d'agir pour moi au mieux comme il le jugera à propos.

Fait à Genève, le :

Signature :



RABBINAT



EPICERIE CACHER LEPESSAH'

A PARTIR DU LUNDI 15 AVRIL 2024

CIG – RESTAURANT LE JARDIN

Du lundi au jeudi :

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Le vendredi : de 9h00 à 12h00

Avenue Dumas 21 – 1206 Genève

VENTE DE PRODUITS CACHER LÉPESSAH' :

Sous la supervision du Rav Mikhaël BENADMON

- Matsot/Pain Azyne, Matsa Chmoura
- Harosset
- Jus de raisin, Vin
- Viande
- Epicerie :
Biscuits, gâteaux
Chocolat, bonbons
Confitures
Farine de Matsa
Fromage en tranche

INFORMATION

Restaurant le Jardin,

M. Amaury Lecomte

022.317.89.10 / 19

PESSAH' 5784-2024 SEDARIM A EMPORTER

MENU 1^{ER} SEDER

Lundi 22 avril 2024

- Soupe de saison
- Gravelax de saumon
- Tajine d'orient au bœuf, coriandre, pommes de terre aux herbes & légumes du marché
- Poire pochée façon belle Hélène

MENU 2^{EME} SEDER

Mardi 23 avril 2024

- Salades kemias :
Salade israélienne & Chakchouka
- Soupe de fèves et coriandre
- Rôti de dinde sauce forestière, patates douces & ratatouille
- Ananas rôti et coulis de fruits exotiques

PESSAH' A EMPORTER 5784-2024



TARIFS

Menu Seder : 55.-- CHF / personne

OPTIONS EN SUPPLEMENT

Plateau de Seder (5 personnes) : 35.- CHF

Jus de raisin / 1 litre : 8.- CHF

Matsot / 1kg : 8.- CHF

RESERVATION OBLIGATOIRE

AVANT MERCREDI 17 AVRIL 2024

Téléphone : 022 317 89 10/19

E-mail : restaurant@comisra.ch

A EMPORTER

LUNDI 22 AVRIL 2024

Entre 12h00 et 16h00

DISCOURS DE CHABBAT HAGADOL

SAMEDI 20 AVRIL 2024

SYNAGOGUE BETH YAACOV

Place de la Synagogue, 1205 Genève

9h30 : Office de Cha'hrit

11h15 : Discours du Rav Mikhaël BENADMON,
Grand Rabbin de la CIG

SYNAGOGUE AVENUE DUMAS

Maison Juive Dumas - Av. Dumas 21, 1206 Genève

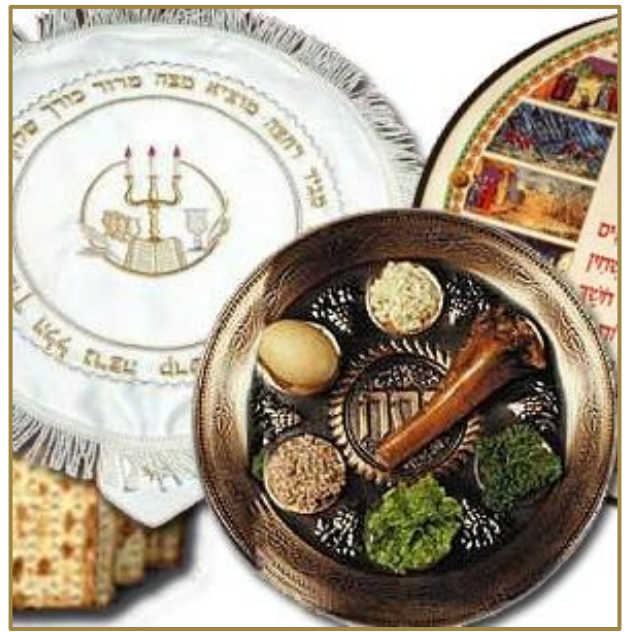
19h00 : Office de Min'ha suivi de Arvit, suivi du
discours du Rav Mikhaël BENADMON,
Grand Rabbin de la CIG

SYNAGOGUE HEKHAL HANESS

Route de Malagnou 54 ter, 1208 Genève

19h45 : Office de Min'ha suivi de Séouda Chlichit
20h15 : Discours du Rav Mikhaël BENADMON,
Grand Rabbin de la CIG
21h19 : Fin de Chabbat

CHABBAT HAGADOL 5784 – 2024





סיום מסכת

SIYOUM MASSEKHET

LUNDI 22 AVRIL 2024

SYNAGOGUE AVENUE DUMAS

Maison Juive Dumas – Av. Dumas 21, 1206 Genève

7H00 : CHA'HRIT

Suivi d'un Siyoum Massekhet

par Rav Dr. Mikhaël BENADMON,

Grand Rabbin de la CIG

NB : Les premiers-nés peuvent s'acquitter du jeûne en prenant part à une Séoudat Mitsva, tel que Siyoum Massekhet

JEUNE DES PREMIERS-NES

LE LUNDI 22 AVRIL 2024 DE 4H55 A 21H18

" Tu l'enseigneras à tes enfants " (Deut. 6 : 7).

La Communauté Israélite de Genève vous invite à deux Sédarim axés sur la transmission. Venez nombreux avec vos familles, enfants et amis afin de vivre ensemble une soirée différente.

SEDARIM DE PESSAH' 5784



SEDARIM DE PESSAH' 5784

1^{ER} SEDER : LUNDI 22 AVRIL 2024, 21h22 (Min'ha :19h30)

animé par le Rav Mikhaël Benadmon

2^{ÈME} SEDER : MARDI 23 AVRIL 2024, 21h23 (Min'ha :19h30)

animé par M. Samuel Nezeit

MAISON JUIVE DUMAS

Avenue Dumas 21 – 1206 Genève

RESERVATIONS :

AVANT LE LUNDI 15 AVRIL 2024

AUPRES DU SECRETARIAT DE LA CIG

+41.22 317 89 00 / EVENTS@COMISRA.CH



SEDER 1 & SEDER 2

<https://infomaniak.events/shop/HBVkhDY44j/>

Des raisons financières ne doivent pas empêcher de participer au Seder de Pessah'. S'adresser au Service Social : Mme Morali 022 317 89 24 (discretion assurée).

Pour subventionner un repas en faveur de personnes nécessiteuses ou effectuer un paiement, merci de faire votre don à la CIG

Mention : Don Seder Pessah', CCP n° 12-5233-7 ;

IBAN CH 73 0900 0000 1200 5233 7 ;

BIC POFICHBEXXX

PRIX-MEMBRES :

ADULTE : CHF 70.-

AVS / JEUNE & ETUDIANT : CHF 50.-

ENFANT (3-12 ANS) : CHF 40.-

PRIX NON-MEMBRES :

ADULTE : CHF 85.-

AVS / JEUNE & ETUDIANT : CHF 65.-

ENFANT (3-12 ANS) : CHF 45.-

PRIX DE SOUTIEN :

CHF 100.- / PERSONNE

ANNULATION

SANS FRAIS*

JUSQU'AU 12 AVRIL 2024

AU-DELA DU 13 AVRIL 2024

LE MONTANT TOTAL DE LA
RESERVATION SERA FACTURE

*avec assurance Infomaniak





BIRKAT HA-ILANOT

DIMANCHE 28 AVRIL 2024 A 9H00

La Communauté Israélite de Genève et
le Rav Mikhael BENADMON,
Grand Rabbin de la CIG,
vous invitent à faire la prière de Birkat Ha-Ilanot

Chez Mme et M. Richard SMOUHA
Chemin de Conches 13, 1231 Conches



RABBINAT

I INTRODUCTION

LE HAMETS

Qu'est-ce que le Hamets ?

On range sous cette appellation tout produit composé d'une des 5 espèces de céréales suivantes : blé, orge, avoine, épeautre, seigle qui, sous l'action de ferments, de la chaleur ou de l'humidité subissent le processus de la **FERMENTATION**.

Tout aliment contenant un tant soit peu de *Hamets* est lui-même interdit.

L'interdiction du Hamets

La Torah interdit à Pessah' :

- de **CONSOMMER** du *Hamets*, même en infime quantité,
- de **VOIR** du *Hamets* nous appartenant ou d'**EN POSSEDER**,
- de **TIRER PROFIT** du *Hamets*.

Conséquences de l'interdiction du Hamets

- L'interdiction de consommer du *Hamets* pendant Pessah' entraîne la nécessité d'utiliser pour Pessah' une **VAISSELLE SPECIALE** ou de procéder à la **CACHERISATION DES USTENSILES** « cachérisables ».
- L'interdiction de posséder et de voir du *Hamets* pendant Pessah' entraîne l'obligation de le faire disparaître **avant** la fête.

C'est pourquoi :

- recherchez (*bedika*) le *Hamets* en votre possession (domicile, bureau, atelier, armoires, tiroirs, vêtements, livres, véhicule...);
- détruisez-le (*bi'our*);
- déclarez-le comme nul (*Bitoul*) et vendez-le; ci-annexé un formulaire de vente à remplir.

Si l'on n'est pas parvenu à épuiser tout le *Hamets* en sa possession **AVANT** Pessah', on peut recourir au procédé de la vente du *Hamets* à un non-Juif.

Cette transaction se pratique au moyen d'un contrat de vente, rédigé dans les formes prescrites par le Talmud qui lui donnent un caractère légal. En général, on remet à cet effet pleins pouvoirs au Grand Rabbin qui agit au nom de tous ceux qui s'adressent à lui (voir formulaire sur www.comisra.ch ou formulaire online).

**PROCURATION DE VENTE DU HAMETZ AU RABBINAT,
DERNIER DELAI LUNDI 22 AVRIL 2024 A 9H00**



II CACHERISATION DES USTENSILES

IL EST D'USAGE D'EMPLOYER, DANS LA MESURE DU POSSIBLE, DURANT PESSAH' UNE VAISSELLE ET UNE BATTERIE DE CUISINE RESERVEES EXCLUSIVEMENT A CETTE FETE.

Toutefois, en cas de nécessité, on peut rendre utilisables pour Pessah' certains ustensiles dont on se sert toute l'année.

Il existe deux procédés de cachérisation :

le « **Liboun** » : action du feu

la « **Hag'ala** » : action de l'eau bouillante.



1. Le « Liboun »

Le *Liboun* se pratique en portant l'ustensile à cachériser au rouge, à l'aide d'un chalumeau ou de charbon de bois. La température à atteindre est telle que des étincelles en jaillissent en le frottant.

Le *Liboun* s'applique obligatoirement :

- a) aux ustensiles qui ont absorbé du 'Hamets sous l'action directe du feu : broches, grills, etc.
- b) aux plaques, moules de pâtisserie, poêles et autres ustensiles utilisés à sec.

2. La « Hag'ala » POSSIBILITÉ DE LE FAIRE À LA CIG LE MARDI 16.04.24 DE 10H À 14H00

La *Hag'ala* s'applique aux ustensiles en métal, bois, pierre, matière plastique dure, Duralex, n'entrant pas dans la catégorie « *Liboun* ».

LES USTENSILES EN TERRE, EN FAIENCE, EN PORCELAINE, EN EMAIL, ainsi que les poêles TEFAL **ne peuvent être cachérisés.**

Règles à observer pour la Hag'ala :

- L'ustensile à cachériser doit être nettoyé soigneusement puis rester inutilisé pendant 24 heures.
- Faire bouillir de l'eau dans un ustensile cacher pour Pessah' et la maintenir en ébullition.
- Plonger l'ustensile à cachériser dans cette eau (bien veiller à ce qu'elle reste en ébullition même pendant l'immersion).
- Retirer l'ustensile à cachériser de l'eau, puis le rincer à l'eau froide.
- Les récipients trop grands pour pouvoir être plongés dans un autre sont remplis d'eau à ras bord jusqu'à ébullition, puis on fait en sorte que cette eau déborde.
- La Hag'ala ainsi que le Liboun devront se terminer impérativement **le Lundi 22 avril 2024 avant 11h14.**

3. Comment cachériser :

L'EVIER, LE PLAN DE TRAVAIL

- a) S'il est en inox ou en résine de synthèse, granit, marbre, ne pas l'utiliser à chaud pendant 24 heures puis arroser d'eau bouillante et rincer à froid (Irouï),
- b) S'il est en faïence émaillée, il n'est pas cachérisable. Pour pouvoir l'utiliser, il faut en recouvrir les parois après le Irouï.

LA CUISINIÈRE

a) à gaz :

- Nettoyer les brûleurs, les laisser allumer à plein feu ½ heure au moins,
- changer les grilles supportant les casseroles OU les cachériser par le Liboun OU les recouvrir de grillage.

b) électrique :

- Faire chauffer les plaques de cuisson pendant ½ heure à la température maximum. Recouvrir de papier d'aluminium la surface confinée entre les plaques.

c) avec plaque de cuisson en vitrocéramique :

- Bien nettoyer la plaque, puis la faire chauffer pendant ½ d'heure à la température maximum. Recouvrir de papier d'aluminium toute la surface qui n'est pas directement superposée à la source de chaleur.

LE FOUR

a) à gaz :

- Bien nettoyer d'abord, puis, porter les parois du four au rouge (chalumeau) et faire chauffer durant une heure à température maximum. Si les parois du four sont en émail, le four n'est plus cachérisable.

b) électrique :

- Pyrolyser le four. La catalyse ne constitue pas un procédé de cachérisation.

c) à micro-ondes (sans la fonction grill) :

- Bien nettoyer, faire chauffer une casserole caché le-Pessah' remplie d'eau. Couvrir systématiquement chaque plat que l'on y introduit pendant Pessah'.

d) Grilles du four :

- Il est d'usage de s'imposer la rigueur d'acheter une nouvelle grille pour Pessah' (que l'on conserve d'année en année) ou, faire passer la grille de la gazinière à la flamme jusqu'à rougissement.

LA PLAQUE DE CHABBAT

Nettoyer la plaque, laisser chauffer pendant 2 heures, recouvrir de papier d'aluminium.

LE REFRIGERATEUR

Il doit être bien nettoyé. Il n'est pas nécessaire de recourir à la cachérisation. Recouvrir les clayettes de papier aluminium.

LA TABLE

a) *de cuisine :*

Bien nettoyer le bois ou le stratifié, arroser d'eau bouillante. Il est recommandé de recouvrir d'une toile cirée.

b) *de salle à manger :*

Nettoyer méticuleusement. Recouvrir d'une nappe ou d'une toile cirée.

LE LAVE-VAISSELLE

Selon l'avis de certains rabbins, le processus de cachérisation des lave-vaisselles étant particulièrement complexe, il est recommandé de s'abstenir d'utiliser à Pessah' ceux qui ont déjà servi durant l'année.

Il existe des avis selon lesquels il est possible de le cacheriser selon la procédure suivante :

- . bien nettoyer l'intérieur, les côtés et les joints ;
- . nettoyer le filtre à l'intérieur ;
- . nettoyer les bacs du lave-vaisselle et faire la hagala de ces derniers (voir procédure p2) – *le changement de bacs est préférable si on en a un 2^{ème} jeu ;*
- . ne pas utiliser le lave-vaisselle durant 24 heures ;
- . parsemer du savon dans le lave-vaisselle en plus de la dose normale et le faire tourner à la température la plus haute au programme le plus long (avec le filtre à l'intérieur).

LES USTENSILES DE VERRE

Il existe deux usages :

a) **Usage des Sefardim :**

Laver les ustensiles de verre et les rincer.

b) **Usage des Achkenazim :**

Les verres à alcool ou utilisés à chaud ne sont pas cachérisables.

L'usage est de ne pas cacheriser les ustensiles en verre.

En cas de grand besoin, certains permettent la cachérisation selon le procédé de hagala 3 fois (selon procédé p2).

PRODUITS NON AUTORISÉS :

Ne sont pas autorisés :

- Tous les aliments à base des cinq céréales suivantes : blé, orge, avoine, épeautre, seigle.
- Exemples : farines, semoules - céréales, flocons d'avoine, petits déjeuner - biscottes, matsot et farines de matsa non surveillée, biscuits, pâtisseries – bière, whisky, vodka, eaux de vie et liqueurs non surveillées.
- Tous les aliments de composition 'Hamets ou préparés dans des récipients ayant contenu du 'Hamets.
- Exemple : crème, crèmes glacées – condiments, cornichons, vinaigres, - produits contenant du glucose : confiseries, confitures, compotes, miel – sodas, jus de fruits, cidre, conserves – fruits séchés au four.

III

PRESCRIPTIONS POUR CETTE ANNEE

I – DIMANCHE 21 AVRIL 2024

1. "Bedikat Hamets"

La *Bedikat Hamets* a lieu cette année **le dimanche 21 avril 2024** au soir, dès la tombée de la nuit, soit à **partir de 21h17**.

Attention, la *Bedikat Hamets* n'exempt pas de la vente du 'hamets (voir p 12).

On fait la "Bedikat 'Hamets", la recherche du 'Hamets, avant le repas du soir. Toutefois il est permis de manger des fruits avant la *Bedika*.

Pour ne pas revenir "bredouille" de cette recherche, on a l'usage, avant de commencer la *Bedika*, de déposer dans chacune des pièces un ou deux morceaux de pain (en tout une dizaine) que l'on recherchera à la lumière de la bougie. Ceux-ci doivent être enveloppés en papier aluminium afin qu'ils ne s'émiettent pas.

La *Bedika* se pratique, dès la tombée de la nuit, de la manière suivante :

- a) Disperser 10 morceaux de pain enveloppés dans du papier aluminium dans différentes chambres
- b) Allumer une bougie et éteindre les lumières
- c) Réciter la bénédiction d'usage (elle se trouve dans toutes les *Haggadoth* de Pessah') :

**BAROUKH ATA ADO-NAÏ ELO-HENOU MELEKH HA'OLAM
ACHER KIDECHANOU BEMITSVOTAV
VETSIVANOU 'AL BI'OUR 'HAMETS**

- d) Vérifier à l'aide de la bougie les recoins de chaque pièce en recherchant les 10 morceaux de Hamets.
- e) Ces morceaux de pain seront mis de côté dans une boîte ou un chiffon (hors de portée de mains des enfants) pour être détruits le lendemain.
- f) La recherche est conclue par une déclaration d'annulation :

**KOL 'HAMIRA VA'HAMI'A DEIKA BIRCHOUTI
DELA 'HAZITEH OUDELA BI'ARTEH
LIVTIL VELEHEVEI KE 'AFRA DEAR'A**

Il est d'usage de répéter ce texte trois fois pour lui conférer plus de valeur.

En plus, il faut dire ce texte dans une langue que l'on comprend, de façon à être conscient d'annuler par-là le Hamets et de ne plus lui accorder aucune importance ni aucune valeur.

Voici donc la traduction du texte pour les non-hébraïsants :

"Que toute pâte fermentée et levain en ma possession que je n'ai pas vus et que je n'ai pas détruits soient nuls et non-avenus, semblables à la poussière de la terre"

II – LUNDI 22 AVRIL 2024 – Veille de Pessah'

1. Ta'anit Bekhorot, jeûne des premiers nés

Le jeûne des premiers nés aura lieu cette année le **Mercredi 14 Nissan 5784 (22 avril 2024)**

Début du jeûne avant le lever du jour, soit à 4h55, et fin du jeûne à 21h18.

- La participation à une Séoudat Mitsva comme celle d'une Brit-Mila ou d'un "Siyoum massékhéth" (achèvement d'un traité talmudique), dispense du jeûne.
- Cha'hrit suivi de "**Séoudat Siyoum**" à 7h00.

2. Interdiction de consommation du 'Hamets

La défense de consommer du 'Hamets entre en vigueur le 14 Nissan 5784 au matin à la fin du premier tiers de la journée : cette année à **partir du Lundi 22 avril 2024 à 11h14 jusqu'après Pessah', soit le Mardi 30 avril 2024 à 21h34.**

La fin de la fête est à 21h34, cependant, le 'Hamets vendu ne peut être consommé qu'à partir de 22h34. Attention, il est interdit de faire rentrer du 'Hamets avant 22h34, même s'il sert à la préparation de Mimouna.

3. Préparatifs avant le Bitoul Hamets (annulation du Hamets)

- Tout de suite après le repas du matin, on nettoiera les mains et les habits et on se rincera la bouche soigneusement.
- Balayer la maison de toute trace de Hamets
- Ranger la "vaisselle Hamets", après l'avoir soigneusement nettoyée, dans un placard fermé. (A noter que c'est la nourriture 'Hamets qui est vendue durant Pessah' et non la vaisselle).
- Il est interdit également de manger de la matsa jusqu'au soir, au Seder. Toutefois il est permis de manger de la matsa 'achira, c'est-à-dire de la matsa composée de farine et de jus de fruits (vin, miel, jus d'orange, jus de grenade etc...), et ceci jusqu'à la fin de la neuvième heure (zemanith : environ 16h00) de la journée (depuis le lever du jour).

4. Biour Hamets (destruction du Hamets)

La destruction du 'Hamets (les 10 morceaux que l'on a ramassés la veille) doit être achevée **Lundi 22 avril avant 12h24.**

Elle se fera selon un des trois procédés suivants :

- de préférence, le brûler jusqu'à ce qu'il devienne charbon,
- sinon l'émietter et le jeter au vent,
- ou l'émietter et le jeter au lac

Réciter 3 fois le texte du "Bitoul" (**formule d'annulation du Hamets**), **lundi matin avant 12h24** :

**KOL 'HAMIRA VA'HAMI'A DEIKA BIRCHOUTI
DE'HAZITEH OUDELA 'HAZITEH
DEVI'ARTEH OUDELA BI'ARTEH
LIVTIL VELEHEVEI KE 'AFRA DEAR'A**

Ou en français :

“Que toute pâte fermentée et levain en ma possession que j'ai vus ou pas, que j'ai détruits ou pas, soient nuls et non venus, semblables à la poussière de la terre”

5. Allumage des bougies de Yom Tov le lundi soir 22 avril 2024, 1er Seder

- Entrée de la fête à 20h14
- Procéder à la bénédiction de l'allumage de bougies de la fête, avant 20h14
- Avant de procéder à la bénédiction de l'allumage de bougies de Yom Tov, on ajoute la phrase suivante :
**1) BAROUKH ATA ADO-NAÏ ELO-HENOU MELEKH HA'OLAM
ACHER KIDECHANOU BEMITSVOTAV VETSIVANOU
LEHADLIK NER CHEL YOM TOV**

Les femmes ashkénazes et certaines sépharades ajoutent:

**2) BAROUKH ATA ADO-NAÏ ELO-HENOU MELEKH HA'OLAM
CHEHE'HEYANOU VEKIYEMANOU VEHIGUI'ANOU LAZEMAN
HAZE**

6. Horaire de l'office du lundi soir

Beth Yaacov: 19h30

Avenue Dumas: 19h30

7. Kiddouch du 1er séder de fête dès 21h22

Une fois le plateau du Seder prêt, on commence le Seder avec Kiddouch selon le texte mentionné dans la Haggadah.

8. Conseils et derniers préparatifs

- Brancher la « plata » (à une minuterie) avant l'entrée de fête (Lundi 22 avril 2024 avant 20h14), car il nous est interdit de la brancher ou débrancher les jours de fête et Chabbat.

- Si vous avez l'intention d'utiliser une cuisinière électrique pendant la fête, l'allumer avant Lundi 22 avril 2024 à 20h14.
- Allumer une grande bougie ou veilleuse avant l'entrée de la fête, qui servira pour l'allumage des bougies de la soirée du 2ème Seder et du vendredi soir (veille de Chabbat).

III – MARDI 23 AVRIL 2024 Pessah' – 1^{ER} jour de fête – Veille du 2^{ème} jour de fête

- Allumage des bougies de Yom Tov du 2ème soir pas avant la tombée de la nuit

Kiddouch du 2ème séder de fête dès 21h23

Une fois le plateau du Seder prêt, on commence le Seder avec Kiddouch selon le texte mentionné dans la Haggadah.

IV – DU 24 AU 28 AVRIL 2024 - Hol Hamoed Pessah'

V – VENDREDI 26 AVRIL 2024 Pessah' – 5^{ème} jour de fête

Entrée de Chabbat : 20h19

VI – DIMANCHE 28 AVRIL 2024 – Hol Hamoed Pessah'

et **Birkat ha-ilanot** (9h00)

VII – DIMANCHE 28 AVRIL 2024 - Pessah', veille de Pessah' II

Entrée 2ème fête à 20h02

VIII – LUNDI 29 AVRIL 2024 - Pessah', 1^{er} jour de Pessah' II – veille 2^{ème} jour

IX – MARDI 30 AVRIL 2024 – Pessah', 2^{ème} jour de Pessah' II

- Fin de la fête à 21h34
- Cependant, le 'Hamets vendu peut être consommé à 22h34

NB : Pour toutes questions relatives à Pessah', prière de contacter le Grand Rabbin Mikhaël Benadmon.

Rav Dr. Mikhaël BENADMON,
Grand Rabbin de la CIG

COIN TRUCS & ASTUCES

Check liste

Check liste générale

- Apprend une nouvelle version de « ma nichtana » si tu en as envie :
- Révise tes commentaires
- Achète ta haggadah si tu n'en as pas, *ou sois écolo et viens la prendre à la CIG (format recyclé), ou imprime là : voir QR code.*
- Garder du Hamets pour effectuer la Bedikat Hamets (recherche de Hamets)



J-1

- Vendre et brûler le Hamets
- Préparer la table du Seder avant l'entrée de la fête.
- Préparer une bougie de 24h pour allumer les bougies du 2^{ème} soir
- Préparer :
 - un grand plateau de Seder qui pourra contenir tous les composants du Seder (y compris les Matsot)
 - un verre d'au moins 9 à 10 cl par personne (1 Reviit) pour boire les 4 coupes
 - une bassine et une coupe à apporter au maître de maison pour qu'il se lave les mains sans se lever de son siège
 - un bol pour y verser le vin lors de l'énumération des plaies...
 - des récompenses (jetons, friandises, ...) pour les enfants qui participent au Seder et répondent aux questions.
- Être détendu, et essayer de dormir l'après-midi ; il vaut mieux passer sur quelques détails d'organisation afin d'arriver en forme au Seder. Rabbi Akiva ne donnait quartier libre à ses élèves qu'à deux occasions dans l'année: la veille de Yom Kippour et la veille de Pessah (Talmud Pessahim 109a).
- Ne pas préparer un repas de fête trop copieux car il doit être suivi : 1. de la consommation de l'Afikoman qu'on doit manger avec appétit, et 2. de la fin de la Haggadah qu'on doit lire avec enthousiasme !

Check liste

Check liste des aliments à préparer pour le seder :

- Du vin rouge et du jus de raisin en abondance (minimum 4 verres de 10cl par personne).
- Le plateau contient :
 - Trois Matsot Chemourot entières (faites à la main et rondes si possible). Elles ne doivent être placées ni en-dessous, ni au-dessus du plateau, mais elles doivent reposer sur le plateau, même si ce n'est que partiellement. (Si on n'a que deux Matsot entières, on mettra la Matsa cassée au milieu, car on la brise en deux de toute façon.)
 - Betsa (un œuf dur)
 - Zeroa : (une épaule d'agneau garnie d'un peu de viande grillée au feu)
 - Maror, et 'Hazeret (pour le sandwich de Kore'h) : laitue romaine (longues feuilles) ou endives
 - Karpass : Céleri (ou parfois radis)
 - 'Harosset (mélange de pommes, noix, fruits secs, vin et épices)
 - Un bol d'eau salée (préparé avant la fête) ou de vinaigre
 - Laitue romaine (env.80g / personne).

COMMENTAIRES

FRANÇAIS



Tout ce que vous devez savoir sur la Haggada de Pessah', @RavOuryCherkiFR

Divers commentaires sur Pessah' par divers intervenants



ANGLAIS par Rav Sacks zl



Comments

Printable

Short thoughts for Passover



HEBREU par Mme Sivan Rahav Meir



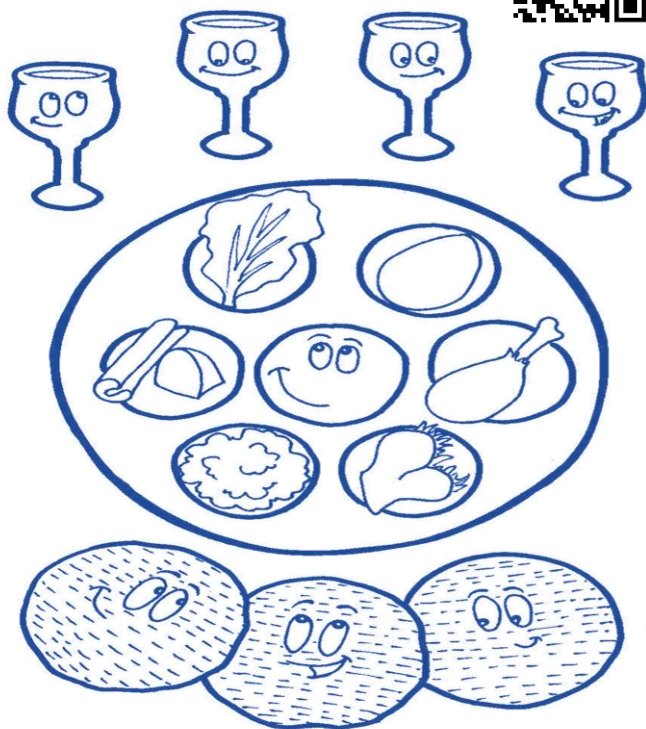
שיעור בהגדה של פסח

COIN DES ENFANTS

Pense-bête, révision et coloriage

(à faire avant la fête)

- N'oublie pas de faire la sieste pour être en forme le soir du seder
- Dis-nous ce que tu as appris pour la lecture de la haggadah
- Pose tes questions si tu ne comprends pas
- Chante Ma Nichtana, et entraîne toi si tu veux avec :



HUMOUR

La sortie d'Égypte version 21^e siècle Un petit garçon, plutôt éveillé, revient de l'école (juive). Son père lui demande ce qu'il a appris aujourd'hui et il répond que le maître leur a raconté la sortie d'Égypte : « Acculés devant la Mer Rouge, dit l'enfant, les Américains sont arrivés avec leurs chars et leurs avions, ont tiré des missiles et des bombes et ont semé la panique chez les Egyptiens. Une flotte est alors venue embarquer les juifs pour leur faire traverser la mer. » Le père lui répond, furieux : « C'est ça qu'on t'apprend à l'école ! Je vais aller me plaindre au directeur ! » Le fils, devant la colère de son père, lui avoue alors : « En fait, non, j'ai un petit peu inventé, mais si je te racontais ce que nous a expliqué le maître, tu n'y croirais pas, c'est délirant ».

TOUS EN CUISINE !

Harosset – pour les 2 sederim - 10 p

INGRÉDIENTS :

- 1 poignée de noix décortiquées
- ½ poignée de noisettes décortiquées
- ½ poignées d'amandes sans peau
- 1 pomme
- 16 dattes
- Vin rouge

PREPARATION :

- 1/ Mixer toutes les noix
- 2/ Rajouter pomme, dattes et mixer (en faire une pâte)
- 3/ Délayer la pâte avec un peu de vin rouge avant de servir

Gâteau au chocolat 8-10 personnes

INGRÉDIENTS :

- 240g de chocolat
- 100 g de margarine
- 250 g de sucre
- 2 cuillères à soupe de farine de matza

PREPARATION :

- 1/ Faire fondre le chocolat au bain-marie.
- 2/ Le retirer du feu et rajouter : la margarine, le sucre et la farine de matza. Mélanger
- 3/ Puis ajouter au mélange les jaunes d'œuf un à un.
- 4/ Battre les blancs en neige et les incorporer au mélange.
- 5/ Cuire au four 20 Min à 200°C

Epaule d'agneau 7-8 personnes

INGRÉDIENTS :

- 1 épaule d'agneau (env. 1,5 kg)
- 2 cs d'huile
- ¼ cc macis
- ¼ cc noix de muscade
- Sel, poivre au goût
- ¼ cc safran
- 1cc herbes de Provence

PREPARATION :

- 1/ mélanger toutes les épices et l'huile.
- 2/ Faire macérer l'épaule dans les épices environ 30 min.
- 3/ Cuire au four environ 1 heure, à 180° C (surveiller la cuisson et retourner au milieu)

PRODUITS POUR L'ANNÉE 2024/5784 QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS SANS REMARQUE « CASHER LÉPESSAH' »

Les rabbins des congrégations unifiées orthodoxes en Suisse ont compilé la liste suivante de produits sans mention « cacher le Pessah' ». Cependant, pour les personnes ayant les moyens, il est préférable d'utiliser les produits correspondants avec certificat de cacherout, si possible.

POUR DES RAISONS HALAKHIQUES IL FAUT ACHETER CES PRODUITS AVANT PESSAH'.

Attention à également vérifier que les produits des rayons cachés dans le commerce soient bien certifiés cacher léPéssah' 2024.

PRODUITS ALIMENTAIRES	REMARQUES
Beurre	Beurre de choix de la Migros - <i>Chalav Stam</i> (lait non-surveillé)
Cacao	Tout cacao 100%, pur, <u>produit en Suisse</u>
Café	Café lyophilisé de la marque Nestlé exclusivement en verre (non entamé) : Nescafé Gold de Luxe Nescafé Gold All'Italiana Nescafé Gold Finesse Nescafé Green Blend Nescafé Gold Sérénade (décaféiné seulement) Sur l'étiquette doit être marqué : « Produit en Suisse » <u>Café en grains et café moulu autorisés sans additifs</u>
Capsules de café	<u>Capsules Nespresso</u> : Seulement les capsules originales avec notification cacher le Pessah' <u>Autres capsules de café</u> : Delizio (Migros) Royal (Migros)
Eau	Toutes les sortes d'eau avec et sans gaz sans autres ingrédients
Édulcorants	Hermesetas Original (seulement Tablettes) et Hermesetas Mini Sweeteners
Épices	Épices de base comme poivre, cannelle, origan, basilic etc... (Entiers ou moulus, sans autres ingrédients)
Flocons de coco	Non sucré. <u>Non aromatisé et sans autres ingrédients</u>
Fruits en boîtes	Seulement si produits en Europe et <u>avec seulement eau et sucre, sans autres ingrédients</u> comme p.ex. glucose
Fruits et baies congelés	Toutes les marques de fruits et baies congelés <u>non sucrés (sans autres ingrédients comme du sirop, acide citrique, acide ascorbique ou vitamine C)</u> entiers, coupés
Graines de Chia Kitniyot*	Toutes les marques. Avant Pessah' il faut chercher des corps étrangers éventuels en tout trier
Huiles Kitniyot*	Seulement huiles d'olives pures (Extra Vierge/Native, toutes les marques) et diverses huiles végétales (concernant Kitniyot* demandez à votre rabbin) Huile de coco bio (extra vierge), « Dr. Goerg » (magasins d'aliments naturels, commerce en ligne) L'huile de tournesol et l'huile de colza de Migros sont autorisées

Ingrédients pour gâteaux	Carbonate de sodium pur pour gâteaux (Natron) (E450) sans additifs
Jus	Jus de fruits frais du réfrigérateur et refait à 100 % de jus concentré sans autres ingrédients ajoutés
Lait	Lait pur (lait frais et UHT), lait sans lactose sans additifs – <i>Chalav Stam</i>
Légumes congelés	Toutes les marques de légumes congelés (sans autres ingrédients) entiers ou coupés
Miel	Miel pur
Noix	Toutes les amandes courantes crues emballées, cajoux, noisettes ou noix (mondées ou non-mondées), sans additifs ou agents conservateurs , aussi moulus
Œufs	Œufs en coquille, de préférence œufs blancs
Poissons	Les poissons entiers, frais, congelés ou en filets sans autres ingrédients . Il est conseillé de baigner le poisson avant l'utilisation
Quinoa	Demandez au rabbin de votre communauté Il faut examiner le quinoa avant Pessah' qu'il ne contienne pas de corps étrangers. Rincer sous l'eau avant la cuisson
Raisins secs	Seulement sans huile, sans additifs
Saumon fumé	Nature est autorisé, non mariné ou assaisonné
Sel	Sel normal de salines suisses
Sucre	Tous types de sucre blanc et brun sans dextrose ajoutée , aussi sucre glace, sucre vanillé
Thé, sachets de Thé	Feuilles de thé noir, vert ou blanc, inclus thé à la menthe, ouvert ou en sachet sont autorisés, pour autant qu'ils ne soient pas aromatisés ou solubles
Tomates en conserve (pelées, hachées)	De Longobardi (Migros) si aucun additif

PRODUITS NON-ALIMENTAIRES	REMARQUES
Aluminium	Toutes les feuilles et bols d'aluminium
Articles Non food	Bougies, tous les détergents et nettoyants, agents blanchissants, ammoniac, insecticides etc.
Déodorants/Antitranspirants	Toutes les poudres, sticks et sprays
Dentifrice	Il est recommandé d'utiliser seulement celui avec tampon « Cacher léPessah' »
Fil dentaire	Tout fil dentaire, même ciré, mais non-aromatisé
Gants en plastique	Non poudrés
Lingettes pour bébés (humides)	Si possible sans alcool éthylique (éthanol)
Nappes	Nappes en plastique non poudrées
Plastique	Assiettes, tasses et couverts en plastique
Produits de beauté	Huile pour bébé, crème pour bébé, tous les produits de beauté, articles pour l'utilisation extérieure, rouge à lèvres nouveau sans goût
Produits de papier	Produits de papier y inclus sachets, serviettes, papier protection, papier ménager
Produits vaisselle	Toutes les marques (machine et à la main)
Vaseline	Toutes les sortes de vaseline non aromatisées

***Toutes les communautés ashkénazes ainsi que certaines communautés sépharades (nord-africaines) ne consomment pas Kitniyot tout au long de Pessah'**